



FLASH INFO

N°1

REFORME DES REGIMES
SPECIAUX DE RETRAITES

*En direct de
la table ronde tripartite N°3
du 07 Décembre 2007
A 12 h 30*

POINTS ABORDES

Décompte et validation de la durée de cotisation

La CGT a rappelé son opposition au rallongement de la durée de cotisation et a dénoncé les réformes de 1993 et 2003 qui n'ont rien réglé quant au financement des retraites.

Le représentant du Gouvernement confirme cet allongement en s'appuyant sur l'augmentation de l'espérance de vie.

D'autre part, la Direction précise que la durée des services et bonifications prise en compte pour le calcul de la pension serait décomptée en trimestres alors qu'aujourd'hui elle est décomptée en jours. Ainsi, la prise en compte du dernier trimestre se fait dans sa totalité si la durée de présence est égale ou supérieure à 45 jours.

La CGT est intervenue sur le temps partiel, les absences, les disponibilités en rappelant que tout trimestre commencé doit être pris en compte.

La Direction s'est engagée à nous donner des réponses lors des prochaines tables rondes.